

Compte-rendu du conseil d'UFR du 03/06/2014

Présents : Bruno Andreotti, Sylvain Chaty, Sara Ducci, François Gallet, Vincent Repain, Anne Anthore, Pascal David, Marc Apfel, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet,
Procurations : Philippe Schwemling (représenté par Sylvain Chaty), Julien Browaeys (représenté par Anne Anthore).
Invités : Atef Asnacios, Yannick Giraud-Héraud, Francis Richard.

1- Demandes de Postes 2015

- Discussion sur le rôle des GET : ils n'ont pas été sollicités cette année pour participer au classement de demandes de postes, car la procédure est trop lourde et trop compliquée. Les directeurs de laboratoires ont été auditionnés par le CS, qui a lui-même classé les demandes à la séance suivante. La méthode est à rediscuter car elle ne satisfait pas tout le monde.
- Supports disponibles dès septembre : 1 Pr (retraite G. Valent), 2 MCF (promotion A. Vasanelli et C. de Hosson), 1 Biats (mutation Joëlle Mercier)
- Viennent s'ajouter 2 nouveaux détachements, 4 nominations IUF

Demandes des laboratoires :

IMNC	: MCF Modélisation en biologie du cancer
LIED	: Pr Conversion d'énergie multi-échelle et thermodynamique à temps finis AI en conception et réalisation en expérimentation
APC	: Pr (46.3) astrophysique de haute énergie AI Support logiciel sur clusters et servers FAcE AI gestion financière
LUTH	: Pr ou MCF Astrophysique des Hautes Energies et Physique des Noyaux Actifs de Galaxies
MPQ	: IR Ingénieur en conception et développement en expérimentation Adj T en gestion administrative MCF Expérimentateur : Matériaux et dispositifs quantiques Pr Théorie des systèmes quantiques fortement corrélés et/ ou désordonnés
MSC	: Pr (46.3) physique de la matière condensée et physique non-linéaire T gestion financière et comptable MCF Biomécanique des tissus embryonnaires
AIM	: MCF L'univers transitoire MCF Modélisation et exploration multi-échelle des systèmes planétaires
LESIA	: Pr Planétologie Comparée
GEPI	: MCF Etude de la formation et évolution des galaxies
LPNHE	: Pr (46.3) Physique expérimentale des Particules
LPA	: Pr théorie de la matière condensée.

Classement du conseil d'UFR

(ce classement est identique à celui du conseil scientifique à l'inversion près 6/7)

- 1 - Adjoint Technique Gestion MPQ (remplacement de Joëlle Mercier)
- 2 - PR 46-3 sections 29 et 34 : "constituants élémentaires - astronomie, astrophysique" (APC - AIM - LPNHE - LUTH - LESIA - GEPI - IMNC)
- 3 - PR sections 63 et 28 : "Conversion d'énergie multi-échelle, nouveaux matériaux, retombées en matière d'efficacité énergétique" (LIED)

- 4 - MCF section 34 "Astrophysique" (AIM + GEPI + LUTh)
- 5 - MCF sections 28 et 29 " Interfaces Physique-Biologie-Médecine : Etude biophysique théorique ou expérimentale de la migration et de la prolifération dans le tissu sain et pathologique." (IMNC + MSC)
- 6 - MCF 28 "Expérimentateur : Matériaux et dispositifs quantiques" (MPQ)
- 7 - PR 28 "Théorie de la Matière Condensée" (LPA + MPQ)
- 8 - AI APC "AI Support logiciel sur clusters et servers FAcE"

La demande IR de MPQ (poste pour stabilisation d'un CDD accordé en 2012 directement par la présidence Berger) est transmise hors classement.

Vote sur le classement : 11 pour – 0 contre - 1 abstention

2 – Demande de renouvellement de détachement de M. Nicolas Sangouard

Nicolas Sangouard a été recruté à l'UFR en septembre 2007 pour le laboratoire MPQ. En 2009, il a demandé un premier détachement de 4 ans pour un poste à l'Université de Genève. Il redemande un détachement de 5 ans pour occuper un poste à l'Université de Bâle.

Le conseil donne un avis défavorable à cette nouvelle demande, au motif que N. Sangouard n'a maintenu aucun lien scientifique avec MPQ, ni avec l'Université Paris Diderot. Son projet ne mentionne rien non plus à ce sujet. Le conseil estime que N. Sangouard doit maintenant clarifier son statut vis-à-vis de Paris Diderot.

Avis favorable : 0
 Avis défavorable : 11
 Abstention : 1

3 – Approbation du compte rendu du CUFR du 4 février

Le compte rendu est adopté moyennant l'annexion d'un texte rédigé par Bruno Andreotti sur les tarifs des abonnements aux revues scientifiques.

Pour : 12

4 – Motion relative aux statuts de la ComUE

F. Gallet présente au Conseil d'UFR la motion ci-dessous, motion qui a été proposée pour discussion à toutes les UFR de Paris-Diderot :

Sorbonne Paris Cité : un moratoire pour l'adoption des statuts

Conformément à la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, le PRES Sorbonne Paris Cité a été transformé de façon automatique en COMUE (Communauté d'Universités d'Établissements) avec le statut d'EPCSCP. Dans un délai d'un an, le CA de SPC et les établissements membres doivent théoriquement adopter des statuts correspondant à l'un des modes de regroupement prévus par la loi.

Aujourd'hui, en Île de France comme dans beaucoup de régions, l'élaboration de ces futurs statuts se heurte à de nombreuses difficultés qui mettent en péril le projet dans son ensemble.

En effet, la loi du 22 juillet 2013 (article L718-8) stipule que, une fois les statuts de la COMUE votés, toute nouvelle modification ne nécessitera plus la ratification par les établissements mais simplement la délibération par le CA de la COMUE, après un avis favorable du conseil des membres rendu à la majorité des 2/3. Les questions des compétences déléguées, des modalités d'élection des conseils de la COMUE, de leur composition, revêtent dans ce cadre une importance

primordiale qui ne peut être tranchée à la va-vite.

L'UFR de physique de l'Université Paris Diderot attire l'attention des tutelles sur l'impossibilité de construire, dans le calendrier imparti, des projets associant véritablement la communauté universitaire, sur la base d'objectifs pédagogiques et scientifiques élaborés collégialement et démocratiquement.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil de l'UFR de physique de l'université Paris Diderot demande au conseil d'administration de se prononcer pour un moratoire d'un an pour l'adoption des statuts, et de relayer cette requête auprès du Ministère.

B. Andreotti et P. David contestent la formulation de la motion, au motif qu'elle entérine implicitement la création de la ComUE. Après discussion un texte simplifié est soumis aux voix :

« L'UFR s'associe aux demandes de moratoires sur le vote des statuts de la ComUE SPC, présentées par des membres du CA, par d'autres UFR de Paris-Diderot et par le CNESER ».

Pour : 9 - Abstentions : 3 - Contre : 0

Fin de séance à 12h30